

Sous embargo jusqu'au 22 mai à 22 heures

La participation aux élections sociales 2016 est en recul, mais le travailleur reste fidèle à son syndicat.

Anvers, 22 mai 2016 – L'édition 2016 des élections sociales se clôture ce soir. Les représentants du personnel au sein du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT, dans les entreprises de plus de 50 travailleurs) et au Conseil d'Entreprise (CE, dans les entreprises de plus de 100 travailleurs) ont été nommés pour un mandat de quatre ans. Le prestataire de services SD Worx a encadré 25% des procédures de vote en Belgique, dans l'ensemble du pays, dans différents secteurs et au sein d'entreprises de diverses tailles. Les chiffres de SD Worx constituent une première analyse des résultats des élections sociales. Le cabinet du Ministre de l'Emploi Kris Peeters communiquera sur les chiffres définitifs plus tard cette semaine.

Selon les chiffres de SD Worx, la participation nationale aux élections sociales est en net recul en comparaison avec 2012: là où 70,17% de tous les travailleurs disposant du droit de vote avaient exprimé leur voix en 2012, ce pourcentage n'est plus que de 61,41% en 2016. On n'observe pas de changement majeur, en revanche, dans la répartition des suffrages: la CSC reste le n°1 absolu. On notera toutefois une progression significative de la CGSLB, dont la représentation, en ce qui concerne le nombre de sièges, progresse de 2,55% et de 1,46%, respectivement au sein des CPPT et des CE, par rapport à 2012.

Les travailleurs sont fidèles à leur syndicat. La CGSLB progresse.

Les résultats révèlent que les travailleurs restent relativement fidèles à leur syndicat: avec 56% en moyenne de représentation au CPPT et au CE, la CSC conserve le leadership absolu, suivi par la FGTB et la CGSLB. Ce dernier enregistre toutefois une progression substantielle par rapport aux dernières élections de 2012. Malgré cette percée, la CSC conserve son quasi-monopole au sein des plus petites entreprises.

	CGSLB			FGTB			CSC		
	2012	2016	+/-	2012	2016	+/-	2012	2016	+/-
CPBW	7,34%	9,89%	+2,55%	33,64%	33,94%	0,30%	59,01%	56,17%	-2,84%
OR	7,93%	9,39%	+1,46%	34,31%	32,71%	-1,60%	56,14%	56,24%	+0,10%

Tableau 1 : Les résultats 2012 vs. 2016 (nombre de sièges)

	CGSLB			FGTB			CSC		
	2012	2016	+/-	2012	2016	+/-	2012	2016	+/-
CPBW	11,15%	12,34%	+1,19%	36,38%	34,39%	-1,99%	52,47%	53,27%	+0,80%
OR	11,20%	11,60%	+0,40%	35,62%	33,90%	-1,72%	51,66%	52,88%	+1,22%

Tableau 2 : Les résultats 2012 vs. 2016 (nombre de votes)

Dans un quart des entreprises environ, un seul syndicat est représenté au sein des organes de concertation. Il s'agit de la CSC dans 78% des cas, suivi par la FGTB (17%) et la CGSLB (5%).

Une participation en recul

En comparaison avec 2012, le taux de participation est en recul: 61,41% des travailleurs disposant d'un droit de vote ont participé au suffrage en 2016, alors que ce pourcentage était de 70,17% en 2012. Les variations géographiques sont marquantes mais logiques en tenant compte du contexte économique: les provinces impactées l'année dernière par des restructurations dans l'industrie manufacturière se distinguent par les taux de participation les plus élevés, comme le Hainaut (78,35%) et le Limbourg (72,44%). Les provinces plus dépendantes du secteur des services ont enregistré un taux de participation moindre, comme la Région de Bruxelles Capitale et le Brabant flamand, avec 54,26% et 57,22%.

Province	Taux de participation
Région de Bruxelles Capitale	54,26%
Brabant flamand	57,22%
Limbourg	72,44%
Liège	70,44%
Hainaut	78,35%
Flandre orientale	62,76%
Namur	60,57%
Anvers	60,97%
Flandre occidentale	63,83%
Luxembourg	74,52%
Brabant wallon	68,15%

Tableau 3: Taux de participation par province

On observe aussi une corrélation manifeste entre la participation et l'âge/genre. Dans les entreprises dont le personnel est plus jeune, la participation est moindre. Ainsi, cette dernière n'est que de 43,16% dans les entreprises dont l'effectif est composé pour plus de 60% de travailleurs de moins de 35 ans. Idem pour les entreprises dont le personnel est essentiellement féminin: plus la proportion de femmes dans l'effectif est élevée, moindre est la participation aux élections sociales. À titre de comparaison, le taux de participation est de 73,33% dans une entreprise dont l'effectif compte moins de 20% de femmes, tandis qu'il n'est que de 50,45% lorsque le personnel est féminin à plus de 80%.

Surtout les hommes ayant beaucoup d'ancienneté

Le genre et l'ancienneté sont les deux traits marquants du profil des élus. Les hommes composent à raison de 63,23% le contingent des élus aux élections sociales.

"Le facteur 'genre' est le plus décisif chez les ouvriers et les cadres, tandis que la répartition homme-femme est plus équilibrée chez les employés. Cela s'explique par le fait que, dans ces catégories, la proportion d'hommes est plus élevée. Parmi les jeunes, les femmes sont en revanche mieux représentées, un signal prometteur pour le futur", explique Denis Dumont de Chassart, Senior Légal Consultant chez SD Worx.

L'ancienneté, et par ricochet l'âge du travailleur, joue également un rôle déterminant: les élus sont âgés de 45 ans en moyenne, avec un pic à 50 ans parmi les cadres. Ils disposent en outre généralement de longs états de service au sein de l'entreprise où ils siègeront.

	Ouvrier	Employé	Cadre	Jeune
Âge	43,14%	45,27%	49,33%	22,72%
Ancienneté	13,25%	15,54%	19,09%	2,21%
Proportion d'hommes	77,54%	54,84%	73,19%	49,14%

Tableau 4: Le profil des élus par catégorie

Plus d'informations ?

Pieter Goetgebuer, Responsable Presse chez SD Worx
T +32 (0)3 201 76 68 / M +32 (0)497 45 36 73
pieter.goetgebuer@sdworx.com

A propos de SD Worx

SD Worx offre un service complet dans le domaine du payroll, des RH et du Tax & Legal en Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Plus de 2.700 collaborateurs servent plus de 60.000 clients des secteurs privés et public, allant de PME à de grandes organisations. Les services offerts vont du calcul et de l'administration des salaires aux formations, recherche RH, consultance sociojuridique, fiscale et RH, implémentation de progiciels spécialisés pour les services au personnel et soutien sur place.

SD Worx calcule chaque mois plus de 2,35 million de salaires et a des bureaux en Allemagne, en Belgique, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas. SD Worx est co-fondateur de la Payroll Services Alliance, qui assure le calcul de 31 millions de salaires à travers le monde.

Plus d'informations sur www.sdworx.com